

GrDF : Sylvie THOMAS

eRDF : Rodolphe MALJEAN

RS au CCE : Bernard GEGOUT

Ordre du jour :

- 1. Projet de spécialisation de la fonction territoriale d'eRDF et de GrDF (pour avis)**
- 2. Projet d'évolution du pilotage en région (pour avis)**
- 3. Questions diverses.**

1. Projet de spécialisation de la fonction territoriale d'eRDF et de GrDF

Dossier à l'étude depuis de nombreux mois. Il est déjà venu devant les 2 CCE. Des concertations en Régions seront engagées à la suite de cette présentation en DS des CCE.

eRDF souhaitait faire évoluer sa fonction territoriale au regard des concessions arrivées à terme.

Concernant les enjeux des 2 Distributeurs, le poids pour les différentes collectivités locales notamment au regard du mix énergétique, amène les Distributeurs à s'organiser afin de mieux répondre aux sollicitations des collectivités locales dans l'optique du renouvellement des concessions sur fond du rapport « très critique » de la FNCCR.

Le dossier présente une analyse quantitative des effectifs répartis entre les 2 Distributeurs dans le cadre de ce projet.

550 agents seraient impactés et concernés par le projet. Chacun d'entre eux sera reçu dans le cadre d'un entretien, au cours duquel, il fera connaître son choix quant à son affectation dans la nouvelle structure. Les mutations se feront avec l'accord des agents (mutation d'office) ou par publication de poste. Il n'y a pas de mobilité géographique entraînée par ces changements.

Les dispositions prévues dans l'accord régissant les réorganisations seront applicables à tous les agents impactés par cette modification d'organisation. Le souci d'accompagnement est partagé entre les 2 entreprises (eRDF et GrDF). Un cycle de concertation à la maille locale sera engagé à l'issue du CCE Délégation Spéciale.

FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

« Vous sollicitez l'avis de la Délégation Spéciale des CCE sur les modalités de spécialisation des effectifs en région ainsi que sur le dispositif d'accompagnement social.

Nous n'oublions pas que ce dossier a pris sa source à eRDF comme vous l'indiquez dans le document. En effet, eRDF considère comme un enjeu capital la spécialisation de la fonction territoriale, pour le renouvellement de ses concessions.

Ce dossier a également du sens pour l'évolution de GrDF qui permettra de faciliter le professionnalisme des acteurs de la fonction territoriale.

Ce document précise les différentes mesures appliquées aux Personnels lors des ces modifications d'organisations.

Néanmoins, il nous semble que des points méritent encore quelques explications, à savoir :

La situation des agents qui n'auraient pas eu ou pas accepté un emploi dans la nouvelle organisation.

Le volet formation professionnalisation mériterait d'être étoffé par les nouvelles missions et activités mono-énergie, ainsi que ses coûts présentés dans les deux CCE.

Comme nous l'avons évoqué lors des CCE, nous réitérons notre demande d'un REX national pour 2012. De plus, nous demandons la création d'un groupe de suivi national et régional afin de suivre l'évolution de ce dossier.

Enfin, FO Energie et Mines restera attentif à l'application pleine et entière de l'accord réorganisation de juillet 2010. »

eRDF indépendamment des effectifs identifiés, a envisagé de créer une fonction territoriale plus importante que celle présentée ce jour. Des postes supplémentaires seront créés pour tenir compte des enjeux propres à ERDF.

eRDF s'engage à faire un REX sur ce projet pour fournir les éclairages nécessaires et indispensables aux IRP concernées.

Tous les agents auront un emploi dans la nouvelle organisation, toutes les situations seront analysées et traitées afin de trouver une solution adaptée pour chaque salarié.

Un REX sera présenté devant les 2 CCE en septembre 2012 ; de même, un suivi en région sur l'avancée du projet sera fait.

Les mandats représentatifs seront maintenus jusqu'à l'organisation des prochaines élections de représentativité de 2013.

FO Énergie et Mines insiste sur la partie formation et souhaiterait disposer d'informations plus complètes concernant ce volet qui est abordé de manière très succincte dans votre document. La spécialisation et la «professionnalisation» généreront des coûts qui n'apparaissent pas dans ce dossier, nous souhaiterions connaître les budgets consacrés à la maille régionale

La Direction indique que le nombre de concessions à renégocier est d'environ 5 par an jusqu'en 2015 puis le double après cette date. La formation de tous les agents de la filière sera engagée de manière prioritaire, les dispositifs de formation sont déjà engagés pour anticiper sur les besoins des agents œuvrant dans le domaine de la fonction territoriale.

Pour apporter une réponse adaptée à la question des mobilités entraînées par ce projet, la Direction appliquera le principe de la MOBILITE ENCOURAGEE, toutefois, la MOBILITE PRIORITAIRE sera engagée AUTOMATIQUEMENT en cas de fermeture de sites ou si, sur certains sites, des agents seraient excédentaires sur une énergie, et seraient contraints de déménager pour rejoindre un autre site.

Une résolution de la délégation CGT est faite en séance, sans consultation ni concertation préalable. Elle est adoptée par la CGT et la CFDT.

FO Énergie et Mines s'est abstenue car il est anormal d'être mis devant le fait accompli.

La CFE-CGC ne participe pas au vote.

Avis FO sur ce dossier :

« Bien que nous puissions partager en grande partie les enjeux contenus dans ce dossier, nous continuons d'affirmer que ce projet de spécialisation de la fonction territoriale participe à terme au démixtage d'eRDF et de GrDF.

C'est la raison pour laquelle FO Énergie et Mines donne un avis défavorable sur cette évolution. »

Vote de l'avis :

CONTRE : FO, CGT et CFDT

POUR : CFE-CGC

2. Projet d'évolution du pilotage en région

Ce projet s'inscrit dans le cadre du MAINTIEN du SERVICE COMMUN, et donc de développer et d'optimiser les synergies au sein du Distributeur au sein des 8 régions.

Le Comité de Gouvernance et le Directoire pourront être saisis s'il apparaît des difficultés dans la mise en œuvre d'un fonctionnement harmonisé du service commun.

Les Comités partagés sont à même de résoudre les difficultés rencontrées dans l'animation quotidienne. Le recours au Comité de Pilotage reste l'exception.

Les Cadres mixtes seront désignés par le Comité de Pilotage, ce dernier aura pour mission de fluidifier les parcours RH des personnels agissant au sein du service commun.

Le dossier présenté reste conforme aux différents projets présentés et débattus devant les IRP au cours des mois précédents.

Seule modification, elle concerne la mise en place d'un Comité Opérationnel en Région (annexe 6 du document), il précise les rôles et missions de ce comité pour faciliter le fonctionnement des différentes entités au sein de la Région.

Ce projet n'entraîne pas aux dires d'eRDF, de mobilité géographique même si quelques modifications pourraient concerner un nombre très faible d'agents. Dans ce cas, ces derniers seront reçus individuellement et feront connaître leur choix, les mesures d'accompagnement définies par l'accord réorganisation seront applicables pour tous les agents concernés.

Les mesures d'accompagnement seront les mêmes que celles prévues dans le dossier précédent . Pour un fonctionnement régulier et harmonieux des activités communes, les DRH des 2 énergies recevront les OS à chaque fois que le sujet le nécessite.

Pour la désignation et la nomination des Directeur en MONO-ENERGIE, les Directions ont fait le choix d'une double signature.

Le projet présenté ce jour a pour ambition de clarifier le mode de fonctionnement du service commun, même s'il existe des différences d'orientations stratégiques entre les deux filiales.

Concernant les impacts économiques et financiers, les 2 entreprises ne cherchent pas prioritairement à réduire les coûts, mais à améliorer le fonctionnement des services communs.

En cas de mutation, les compteurs «contrat moral» ne sont pas remis à zéro et quelle que soit l'énergie.

Concernant les UON, les niveaux de développement sont différents, si SERVAL travaille sur la base de produits, l'UCN travaille par processus. Concernant l'animation fonctionnelle, il n'y a pas de modification envisagée. Le rattachement à des DOR SUPPORT persiste

FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

« Vous sollicitez l'avis de la Délégation Spéciale des CCE sur les impacts de l'évolution du pilotage en région, sur l'accord de gouvernance ainsi que sur les modalités d'accompagnement des salariés concernés et les règles de concertation sociale à appliquer en région.

Vous nous avez transmis un dossier relativement complet répondant ainsi aux questions des Représentants du Personnel lors des deux CCE.

Vous nous donnez clairement la mission du Comité de Pilotage des activités. Cependant, il en était de même après la création des deux filiales.

Comment pouvez-vous nous assurer que le fonctionnement de ce comité sera équitable puisqu'il n'y a pas de DdR présent physiquement dans chaque région ?

Pour le dossier traitant de l'accord de Gouvernance, FO Énergie et Mines prend acte des modifications présentées dans l'annexe 2.

La lecture du projet pourrait nous permettre de vous suivre sur cet accord puisqu'il semble participer au maintien du Service Commun.

Or et sauf erreur de notre part, cela n'est qu'apparence ...

En effet, vos propositions créent toutes les conditions pour faciliter le travail du législateur pour initier le démixtage d'eRDF et GrDF dans un avenir proche.

S'il y a bien une volonté d'accord de gouvernance à très court terme, il y aura aussi inévitablement des décisions complètement différentes entre eRDF et GrDF sur la politique industrielle du Service commun, avec les conséquences que nous dénonçons.

Enfin, FO Énergie et Mines restera attentive à l'application pleine et entière de l'accord réorganisation de juillet 2010. »

Il n'y aura pas de séparation du GAZ et de l'ELECTRICITE au sein de l'UCN. Les agents travaillent dans le cadre de la MIXITE, et le projet de ce jour n'envisage en rien une séparation des agents de l'UCN en fonction de l'énergie.

AVIS FO sur ce dossier :

« Bien que vous nous assuriez que chaque DOR et DdR piloterait et co-piloterait les activités du service commun, votre réforme ne peut conduire à terme qu'au démixtage du service commun.

Pour cette raison, FO Énergie et Mines donne un avis défavorable sur l'évolution du pilotage en région. »

La Direction recueille l'avis des membres de la Délégation Spéciale :

CONTRE : FO, CGT, CFE-CGC et CFDT

3. Questions diverses :

La Présidente, avant de clore la séance, indique que suite à la dernière séance de 2011, il y avait des engagements de pris pour convoquer les partenaires sociaux afin d'examiner la GEM 324, mais également sur la problématique des UON. Un groupe de travail paritaire sera constitué dans les jours qui viennent avant d'examiner ces dossiers en délégation spéciale.

Election Conseil d'administration de GrDF
Du 6 au 10 Février 2012